

# D é c i s i o n 2 0 2 1 . 0 3 . 0 1

## **Objet : Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de la CCHVC situé au Mesnil Saint Denis**

La Présidente de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) ;

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, dite « Loi Besson », et considérant que ces populations ont le droit de pouvoir bénéficier de structures d'accueil présentant toutes les conditions de salubrité et de sécurité,

VU l'Arrêté préfectoral portant approbation du schéma révisé d'accueil et d'habitat des gens du voyage dans les Yvelines du 26 juillet 2013,

VU la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe du 7 août 2015 et plus particulièrement les articles 64 et 66 précisant que l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage font partie des compétences obligatoires exercées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse ;

VU l'existence d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la Commune du Mesnil-Saint-Denis ;

VU que la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse exerce la compétence « entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » sur cette aire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

VU la délibération de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse 2017.04.05 du 19 avril 2017 concernant la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de la CCHVC ;

VU la consultation en date du 16 décembre 2020 des entreprises suivantes :

- SG2A (L'HACIENDA), 355 Rue des Mercières, 69140 Rillieux-la-Pape
- VAGO, Impasse des deux Crastes, 33260 LA TESTE DE BUCH
- VESTA GESTION, 7 Boulevard Louis XIV, 59800 LILLE

VU les offres des sociétés suivantes :

- SARL VESTA pour 6 828€ HT - 8 193,60€ TTC
- SG2A l'HACIENDA pour 14.400€ HT - 17.280€ TTC
- Vego : NC

VU la proposition du groupe de travail AAGV de retenir la société VESTA ;

## **D E C I D E**

### **Article 1**

De faire appel, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, aux services de l'entreprise SARL VESTA, 24 rue Paul Langevin, 59260 LEZENNES pour la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse, situé au Mesnil Saint Denis pour un montant de (six mille huit cent vingt-huit euros) soit 8 193,60€ TTC (huit mille cent quatre-vingt-treize euros et soixante centimes).

### **Article 2**

La somme annuelle facturée tient compte de l'obtention de l'Allocation au logement temporaire (ALT2) par l'entreprise SARL VESTA qui conventionnera directement avec la Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS).

### **Article 3**

Les crédits sont inscrits au budget de l'année 2021, article 6288 « Autres services extérieurs ».

Fait à Dampierre-en-Yvelines, le 11 mars 2021,

*Certifié exécutoire par le Président compte-tenu  
de l'envoi en Sous-Préfecture et de la publication.*



**Anne GRIGNON,  
Présidente**